

## LA MUSIQUE... PAR L'ORGUE... ET PAR LA VOIX ...

Habituellement, c'est l'ORGANISTE qui assure l'accompagnement musical. Lorsque vous aurez choisi vos chants, au moins 3 mois avant le jour J, vous pourrez lui demander un rendez vous. Faites-lui confiance, c'est un professionnel, et il saura vous conseiller dans le choix des pièces d'orgue. Si vous envisagez aussi D'AUTRES MUSICIENS (ce qui appelle répétition) il est en droit de vous demander un cachet pour les heures supplémentaires de travail que cela peut requérir. Vous trouverez la meilleure manière de répartir leurs interventions musicales, dans le respect des lieux et de la liturgie.



Si vous ne souhaitez pas d'orgue du tout, n'oubliez pas d'en informer au plus vite l'organiste pour qu'il libère son agenda. Dans ce cas, il vous revient d'assurer l'accompagnement musical de la célébration.

**N'oubliez pas de parler de ces aspects avec le célébrant.**

### Organiste des églises de la Paroisse :

Jean François PICHON

06 78 33 08 03

pichon.jf@gmail.com



**LES CHANTS** - L'idéal est qu'un de vos amis ou connaissances se charge de faire participer l'assemblée, en concertation avec l'organiste. Dans tous les cas, toute forme d'expression musicale doit favoriser le recueillement de l'assemblée, sa prière et sa réflexion.



### LES FLEURS

Pour le fleurissement de l'église, vous demanderez sans doute les services d'amis ou d'un professionnel.

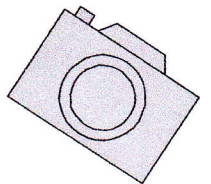
Si un ou deux autres mariages se déroulent le même jour, et pour éviter de devoir changer les bouquets entre deux célébrations, nous vous demandons de vous concerter, entre futurs mariés, pour un **CHOIX COMMUN DE FLEURS** (et donc un budget commun : tout le monde y gagnera).

**Renseignez-vous 3 ou 4 jours avant votre mariage**, pour savoir à quel moment vous pourrez venir disposer les fleurs. En effet, il se peut qu'une autre célébration soit programmée juste avant. Un conseil : vous pouvez disposer des bouquets au pied de la croix, ou devant l'autel. Mais évitez le dessus de l'autel, car cet emplacement est réservé aux objets du culte.

De plus, des abus répétés nous obligent à rappeler que les fleurs apportées à l'église, et particulièrement dans le chœur, ne sont pas de simples « accessoires » d'un moment que l'on récupère après la célébration, mais une ornementation offerte car intégrée à l'acte liturgique célébré par l'Eglise. N'oubliez pas de venir la semaine qui suit, récupérer vos vases et vos corbeilles.

- à Saint Louis : le vendredi après-midi permanence d'accueil entre 16h30 et 17h45. Pour que l'église soit ouverte le samedi matin, se renseigner chez Monsieur Michel Dumoulin (03.20.31.48.36) ou Madame Cécile Marchand (03.20.72.81.59)
- à Notre Dame des Victoires : l'église est ouverte le samedi matin, entre 11h et 12h (permanence d'accueil)
- à Saint Paul : contacter le secrétariat paroissial – 22 rue du Général Galliéni à Marcq (03.20.72.20.67) – pour l'ouverture de l'église ; En fin de semaine, permanences d'accueil le vendredi de 14h à 18h - pour le samedi, sur rdv de 10h à 11h30.

**LES PHOTOS** : Il est bien normal que vous souhaitiez garder le souvenir photographique ou vidéo de cet événement. Merci aux photographes d'opérer avec discrétion, en évitant de se déplacer devant l'assemblée ou dans le chœur (sauf au moment des signatures).



### A LA SORTIE : dites le avec... des bulles !

. A la sortie dites le avec... des bulles ou des pétales biodégradables.

Tous jets de riz, de confettis ou de pétales de fleurs fraîches sont interdits.

### FAITES PARTICIPER VOS PROCHES pour :

- Installer l'église la veille ou le matin, disposer le tapis, les fauteuils, déposer les livrets sur les chaises,
- faire passer les paniers pour la quête (deux ou quatre personnes selon le nombre d'invités),
- aider à rendre l'église accueillante pour la célébration qui suivra : remettre les chaises en place, récupérer les livrets qui auront été oubliés,